

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-10-6-6

Séance du vendredi 3 juillet 2009

C251 ET C751 GERPLAN : MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de donner, dans le cadre de la démarche GERPLAN, un avis favorable:

- ❖ à la commune de Thann pour la restructuration environnementale des abords du sentier qui monte à la Croix du Rangen pour un montant de 3.191,20 € (montant éligible 7.978 €, taux d'intervention 40%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,
- ❖ à la commune de Bitschwiller-les-Thann pour la rénovation de l'atelier de jus de pommes pour un montant de 9.900 € (montant éligible 19.800 €, taux d'intervention 50%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,
- ❖ à la commune de Rammersmatt pour l'ouverture paysagère de l'église et d'un point de vue remarquable pour un montant de subvention de 1.372 € (montant éligible 3.430 €, taux d'intervention 40%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,
- ❖ à la commune de Riedisheim pour l'acquisition de désherbeurs thermiques pour un montant de subvention de 450 € (montant éligible 1.500 €, taux d'intervention 30%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,

- ❖ à la communauté de communes du Val d'Argent pour l'organisation de la fête du col de Ste Marie-aux-Mines pour un montant de subvention de 1.973,50 € (montant éligible 3.947 €, taux d'intervention 50%), les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738/C751.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions